



## Promotion des Adjoint.es Administratif.ves.

### Quand l'administration organise le blocage des carrières !

Alors que les missions de soutien sont indispensables au fonctionnement des services, les Adjoint.es Administratif.ves, corps déjà le plus précarisé de notre institution, font face à une nouvelle injustice flagrante concernant leur évolution professionnelle : le passage sur liste d'aptitude pour l'accès au corps des Secrétaires Administratif.ves est devenu un véritable parcours du combattant, transformant une promotion légitime en un piège administratif.

#### À travail égal, reconnaissance inégale

C'est une réalité incontestable : la plupart des adjoint.es administratif.ves exercent d'ores et déjà des fonctions et des responsabilités relevant du corps des secrétaires administratif.ves. Pour ces collègues, l'inscription sur la liste d'aptitude n'est pas une demande de changement de métier, mais la simple **reconnaissance statutaire et salariale du travail qu'ils effectuent déjà au quotidien**. Imposer une mobilité dans ce contexte est un non-sens : l'administration refuse de valider les compétences là où elles sont déjà exercées.

#### Une mobilité forcée synonyme de renoncement

La promotion par liste d'aptitude impose en effet quasi systématiquement une mobilité. Pour de nombreux.ses collègues, accepter cette promotion signifie devoir changer de poste, de ville, voire de région. Face à cette contrainte, certain.es n'ont d'autre choix que de **refuser leur nomination**. Or, ce refus a des conséquences désastreuses : il compromet gravement toute nouvelle présentation sur liste d'aptitude les années suivantes. L'administration place les agent.es face à un dilemme inacceptable : **partir ou sacrifier son évolution de carrière**.

#### La fin du plan de requalification : une promesse non tenue

Des collègues ont fait le choix de postes identifiés comme "requalifiables" dans le but explicite d'y obtenir leur promotion en catégorie B (SA) et de s'y investir durablement. Aujourd'hui, l'absence de reconduction du plan de requalification agit comme un véritable frein : elle empêche, dans les faits, ces agent.es de se présenter à la liste d'aptitude, puisque la réussite imposerait une mobilité contraire à leur engagement initial sur le poste.

# COMMUNIQUÉ FSU



## L'administration joue la montre

Alors que l'administration évoque vaguement la mise en place d'un nouveau plan de qualification, **aucune échéance précise n'est donnée**. Cette absence de calendrier oblige les collègues à sacrifier leurs perspectives d'évolution et à renoncer à leur avancement cette année, de peur d'être nommé.es sur un poste géographique impossible à accepter.

### La FSU exige :

- La mise en œuvre immédiate d'un nouveau plan de requalification.
- La garantie que les refus de mobilité liés à la liste d'aptitude actuelle ne pénaliseront pas les dossiers futurs des agent.es.
- Une véritable politique de gestion prévisionnelle des emplois qui permette la promotion sur place.

La FSU dénonce le mépris affiché envers la filière administrative, et particulièrement les agent.es de catégorie C, et se tient à leurs côtés pour défendre leur droit à une carrière digne, sans chantage à la mobilité !